



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SANTÉ

*Le Ministre*

PARIS, LE 18 JAN. 2012

Monsieur le Député-Maire,

En ce début d'année, il me semble utile de faire un point sur l'ensemble des mesures que nous avons portées. Dans le domaine de la santé, nous avons depuis cinq ans, ensemble, œuvré sans relâche pour garantir à chacun de nos concitoyens l'accès à des soins de qualité.

Les défis à relever n'ont pas manqué : répondre aux demandes nouvelles des patients, anticiper la démographie médicale et paramédicale, favoriser l'accès de tous à des soins au meilleur coût, améliorer les conditions de travail des professionnels de santé à la ville comme à l'hôpital... C'est tout le sens de notre action aux côtés du Président la République depuis 2007, en lien avec les professionnels de santé, les associations de patients et les élus de la majorité.

Certains semblent se complaire à dresser un tableau sinistre de notre système de santé. C'est oublier trop vite que si l'OMS classe régulièrement le système de santé français comme le meilleur au monde, c'est bien parce qu'il a des atouts que de nombreux pays nous envient. C'est mépriser aussi le travail des centaines de milliers de professionnels qui s'engagent au quotidien en faveur de la santé de nos concitoyens. Il est donc important de souligner les progrès qui ont été réalisés depuis cinq ans pour la santé de tous les Français.

D'abord, en dépit de la crise économique que nous connaissons, nous continuons d'investir dans la santé. En 2011, l'Objectif National des Dépenses Assurance Maladie (ONDAM) a augmenté de 2,9%. En 2012, il progressera encore de 2,5% : cela signifie que nous investissons près de 4,1 milliards d'euros de plus dans la santé par rapport à 2011, dont 1,8 Mds pour l'hôpital.

L'hôpital, justement, est plus que jamais une priorité. Il est vrai que nous partions de loin : chacun le sait, les 35 heures ont considérablement désorganisé ces établissements, alors qu'ils sont tenus de rester ouverts 24 heures sur 24, 365 jours par an. Depuis 2007, nous n'avons cessé d'investir dans les hôpitaux. Dans notre région, ce ne sont pas moins de 66 millions d'euros qui ont été versés par l'État pour l'investissement des établissements de santé au titre des plans hôpital 2007 et 2012.

.../...

Monsieur Didier QUENTIN  
Député de la Charente-Maritime  
Maire de Royan  
Assemblée nationale  
126 rue de l'Université  
75355 Paris Cedex 07 SP

Notre priorité, c'est aussi de tout faire pour réduire les inégalités en matière de santé. Ne l'oublions pas, la France est l'un des pays de l'OCDE où la prise en charge des dépenses de santé par les fonds publics est la plus importante : plus des trois quarts de la consommation de soins et biens médicaux en 2010. Surtout, nous sommes l'un des pays où la part qui reste à la charge des ménages est la plus faible. Pour la troisième année consécutive, cette part a baissé en 2011 à 9,4% (contre 9,6% en 2009 et 9,7% en 2008). La France se trouve ainsi à la deuxième place derrière les Pays-Bas.

Nous sommes bien sûr allés plus loin en faveur de l'égal accès aux soins. Ainsi, les députés et sénateurs de la majorité ont augmenté le montant de l'aide à l'acquisition d'une complémentaire santé (ACS) que nous avons créée en 2004, et relevé le plafond de ressources y ouvrant droit (à +35% du plafond CMU-C au 1<sup>er</sup> janvier 2012). Cette avancée permettra désormais à plus d'un million de nos concitoyens d'en bénéficier.

Nous faisons aussi un pas décisif pour l'accès aux soins de ceux de nos concitoyens pour qui les dépassements d'honoraires constituent un obstacle, en posant les bases d'un secteur optionnel. Suite à la situation de blocage entre les partenaires conventionnels, et notamment avec les organismes complémentaires, la proposition du Gouvernement laisse ouverte la porte du dialogue, mais, à défaut, permettra d'encadrer les tarifs par voie réglementaire.

Nous avons également engagé des efforts sans précédent pour soutenir la médecine de proximité, grâce au contrat d'engagement de service public (CESP) et à la prime à l'installation en milieu rural.

Avec votre appui, nous avons également accentué nos efforts sur le déploiement des pôles et des maisons de santé, qui permettent d'améliorer les conditions de travail des professionnels et de consolider l'offre de soins sur les territoires ruraux. Dans notre région, 10 maisons de santé sont d'ores et déjà ouvertes et 24 sont encore en projet ou ouvriront prochainement. Face à ceux qui prétendent tout régler par des mesures coercitives, nous croyons au contraire qu'il faut aller jusqu'au bout de la logique incitative. Depuis un an, il y a plus d'installations en milieu rural que de départs à la retraite : c'est bien la preuve que nous allons dans la bonne direction.

Nous avons aussi levé l'épée de Damoclès qui pesait sur l'activité de nombreux professionnels de santé dans des spécialités à risque en réformant la Responsabilité Civile Professionnelle (RCP). Cette réforme s'appuie sur le relèvement du seuil minimal de garantie des assureurs à 8 M€ et l'instauration d'un fonds public mutualisé entre tous les professionnels de santé au-delà. Ainsi, nous apportons une réponse globale aux risques de ruine qui menacent ces professionnels et garantissons à tous que leur responsabilité financière ne sera jamais engagée en cas de sinistre ou en cas d'expiration du délai de garantie d'assurance, après leur cessation d'activité. C'est un gage de sécurité considérable et nous ne pouvons que regretter que l'opposition ne l'ait pas soutenu.

Maîtrise des dépenses, bonne prise en charge collective, solidarité et proximité, voilà des atouts qui témoignent de la qualité de notre système de santé. Notre mission est de poursuivre nos efforts pour le conforter et le préserver, non seulement pour les prochains mois, mais aussi pour les dix ans qui viennent. Pour cela je crois qu'il y a un maître mot : la confiance, tout faire pour que les professionnels de santé et les patients aient confiance dans notre système de santé, parce que je pense qu'il n'y a pas de bonne politique de santé publique sans que chacun n'y adhère.

Cette confiance passe par une meilleure reconnaissance des professionnels de santé, notamment des paramédicaux, comme nous l'avons fait avec les infirmières en améliorant leur formation et en revalorisant leur rémunération dans le cadre de la réforme LMD : c'était un engagement du Président de la République et nous le tenons.

La confiance, c'est aussi la logique de la voie conventionnelle avec les professionnels de santé libéraux. Pour la première fois, **la dernière convention médicale, qui permet de mettre en place la rémunération à la performance, a été signée par quatre syndicats de médecins libéraux.** Cette convention constitue un partenariat fort et durable. Si les principaux syndicats médicaux l'ont signée, alors qu'ils ont des sensibilités différentes, c'est parce qu'il s'agit d'une réforme en profondeur de la rémunération des médecins libéraux, au service de la qualité des soins et de la prévention, qui traduit une mobilisation autour de l'accès aux soins, qu'il soit financier ou territorial, et permet une amélioration sensible des conditions d'exercice des professionnels. Je crois que c'est avec le même esprit d'unité que nous pouvons avec vous **moderniser notre système de soins.**

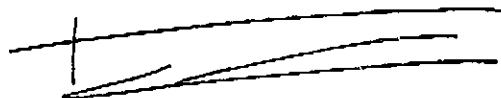
Il nous fallait aussi redonner confiance dans le circuit du médicament et la formation des médecins. **La réforme du médicament que vous avez votée est une avancée décisive** dans le renforcement de la veille et de la sécurité sanitaires. De même, nous avons fait progresser les grands enjeux de santé publique (plan Alzheimer, plan Cancer, soins palliatifs, lutte contre le tabagisme, prévention de l'obésité...) et nous continuons d'investir dans la recherche d'excellence avec les IHU : ce n'est pas pour rien que **nous avons eu deux fois le prix Nobel de médecine sur la durée du quinquennat,** nous pouvons être fiers de nos chercheurs.

La confiance, c'est enfin une **lutte efficace contre toutes les fraudes.** Depuis 2007, les outils d'investigation et de sanction aux mains de la sécurité sociale ont été considérablement renforcés. A titre plus emblématique et opérationnel, **ces efforts se concrétisent avec le répertoire national commun de la protection sociale (RNCPS),** qui permettra dès janvier 2012 d'identifier les redondances de droits et les incompatibilités de prestations (RSA et minimum vieillesse ne sont, par exemple, pas compatibles). Tous ces éléments doivent nous permettre de garantir que la solidarité nationale ne souffre d'aucun abus ni de vol.

C'est en améliorant la qualité de la relation soignant-soigné que nous pourrions continuer à renforcer à la fois la qualité et l'efficacité de notre système de santé. Avec le Président de la République et le Premier ministre, avec Nora BERRA, avec vous et l'ensemble des acteurs concernés, nous nous y employons dans l'intérêt des patients.

Parce que la santé est au cœur de notre pacte social, parce que la santé est une des toutes premières priorités de nos concitoyens, vous pouvez compter sur mon total engagement à vos côtés.

Je reste à votre disposition, et vous prie d'agréer, Monsieur le Député-Maire, l'expression de ma considération distinguée.



Xavier BERTRAND